

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'ACTIVITÉS PORTUAIRES DU PORT DE CAEN-OUISTREHAM EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE RANVILLE (14 530)

Par arrêté du 28 septembre 2026, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration de projet relative à l'aménagement d'activités portuaires du port de Caen-Ouistreham emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de RANVILLE.

L'opération d'aménagement des activités portuaires est portée par le syndicat mixte « Ports de Normandie »
Le maître d'ouvrage est le syndicat mixte « Ports de Normandie », 3 Rue René Cassin – 14 280 Saint-Contest – Téléphone fixe : 02 31 53 34 61 – courriel : contact@portsdenormandie.fr Il est représenté par M. Bertrand MARSSET, Directeur général adjoint.

La commune de RANVILLE est l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme (PLU).

L'enquête publique se déroulera du vendredi 23 octobre 2026 à 15h00 au lundi 23 novembre 2026 à 17h00.

La mairie de RANVILLE sise 3 rue des Airbornes – 14 860 RANVILLE, est le siège de cette enquête.

M Pierre GUINOT-DELERY, commissaire enquêteur, diligentera cette enquête publique en cette qualité.
À compter de la date d'ouverture de cette enquête publique, le public pourra consulter le dossier au lieu, jours et heures indiqués ci-dessous :

Lieu	Jours et heures
Mairie de RANVILLE 3 rue des Airbornes – 14 860 Ranville Téléphone : 02 31 78 76 08 – Courriel : secretariat@ranville.fr Web : https://www.ranville.fr/la-mairie/contactez-mairie-de-ranville/	– Lundi de 15h00 à 17h30, – Mardi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30, – Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30, – Jeudi de 15h00 à 17h30, – Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30, – Samedi de 9h00 à 12h00 (1 samedi par mois).

Le dossier sera également accessible et téléchargeable gratuitement, compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, par voie électronique sur les sites indiqués ci-dessous :

- <https://www.calvados.gouv.fr/Publications/Avis-et-consultation-du-public/Avis-enquete-publique/Les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours>
- <https://www.registre-dematerialise.fr/7700/>

La personne-ressource du projet est Mme Maud ROPERT, représentante du maître d'ouvrage à qui toute question sur le dossier de projet pourra être posée ; courriel : maud.ropert@portsdenormandie.fr – Téléphone : 02.31.53.60.39

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur tenu à la mairie de RANVILLE ;
- un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7700/> ;
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-7700@registre-dematerialise.fr ;
- par courrier au commissaire enquêteur adressé au siège de l'enquête.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.
Le dossier d'enquête et les contributions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites et/ou orales, au lieu, dates et horaires reportés dans le tableau ci-dessous :

Lieu	Dates et heures
Mairie de RANVILLE	• Vendredi 23 octobre de 15h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête) ;
	• Mercredi 4 novembre de 10h00 à 12h00 ;
	• Vendredi 13 novembre de 15h00 à 17h30 ;
	• Lundi 23 novembre de 15h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

À l'expiration du délai d'enquête, le registre est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet à la mission juridique de la DDTM du Calvados son rapport, ses conclusions motivées et ses avis accompagnés du registre d'enquête et des pièces annexées, en version papier et en version numérique (.pdf).

Dès réception, la DDTM adressera une copie du rapport, des conclusions et avis au responsable du projet. Elle adressera une copie à la mairie de RANVILLE pour y être, sans délai, tenu à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces éléments sont également tenus à la disposition du public pendant un an, sur les sites internet suivants :

- <https://www.calvados.gouv.fr/Publications/Avis-et-consultation-du-public/Consultation-du-public/Conclusions-Consultation-du-public> ;
- <https://www.registre-dematerialise.fr/7700/>

Au terme de l'enquête publique, le préfet transmettra à la mairie de la commune de RANVILLE, compétent en matière d'urbanisme, le dossier de mise en compatibilité du PLU éventuellement modifié au vu des résultats de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Le Conseil municipal dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer, par une délibération, sur l'intérêt général de l'opération projetée aux termes de l'article L.126-1 du Code de l'environnement. Son avis est réputé favorable sur la mise en compatibilité du plan dans les nouvelles dispositions nécessitées par le projet, s'il n'est pas émis dans ce délai.

En l'absence de délibération dans ce délai ou en cas de désaccord, le préfet approuve la mise en compatibilité du plan et notifie sa décision au Conseil municipal compétent dans les deux mois suivant la réception en préfecture de l'ensemble du dossier.

Le préfet notifie à la personne publique qui réalise l'opération la délibération de la commune compétente ou la décision qu'il a prise.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE LUNDI 23 NOVEMBRE 2026 à 17H00